


## Bien vivre aux Allues

### STRUCTURER PUIS METTRE EN OEUVRE DES ACTIONS FAVORISANT L'EMPLOI SAISONNIER ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

<b>Contexte et constat</b>	<p>L'emploi saisonnier est un élément structurel du bon fonctionnement des stations touristiques. Les dernières années ont montré une difficulté croissante de recrutement, accélérée par la crise COVID. En cause, l'accès au logement, aux services, des aspirations personnelles et professionnelles en évolution.</p> <p>La concertation citoyenne engagée dans le cadre de Méribel 2038 a confirmé l'importance de pouvoir proposer des actions concrètes afin de favoriser les conditions d'emploi saisonnier et de pouvoir ainsi favoriser la fidélisation des agents saisonniers.</p> <p>Aux Allues, une convention tripartite pour le logement des travailleurs saisonniers a été conclue avec les services de l'Etat et Action logement en juillet 2020. Cette convention d'une durée de 3 ans fera l'objet d'un bilan à son terme. Pendant ces trois années, 9 actions prévisionnelles sont à mettre en œuvre par la collectivité. Un état annuel de l'avancée de ces actions est transmis à la DDT. La crise COVID notamment ne permettra pas d'atteindre l'ensemble des actions inscrites dans la convention mais leur pertinence n'est pas remise en cause et elles pourront être reconduites dans le cadre d'une nouvelle contractualisation avec l'Etat.</p>		
<b>Description</b>	<p>Il s'agit dans un premier temps de mettre en œuvre, dans la mesure du possible, un maximum d'actions prévues dans la convention souscrite avec l'Etat, dont l'enjeu est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'informer et d'accompagner les travailleurs saisonniers (guide du saisonnier mis à jour régulièrement, organisation du recensement des besoins en logement...)</li> <li>- de proposer et d'adapter l'offre d'hébergement au public saisonnier (rénovation des logements existants, actions visant à favoriser la mise à disposition du parc privé pour de la location saisonnière, travail sur l'urbanisme (quota de construction, nouveaux logements...)).</li> </ul> <p>A l'issue, le bilan permettra d'envisager une nouvelle convention opérationnelle avec les actions prioritaires à mener sur le sujet, en reprenant certaines actions structurantes déjà identifiées, liées notamment à la révision générale du document d'urbanisme qui n'a pas pu être mis en œuvre dans le temps de la convention.</p> <p>Plus largement, la question de l'accueil des travailleurs saisonniers devra être appréhendée avec l'ensemble des socio-professionnels à l'échelle globale de la vallée, voire à l'échelle intercommunale, afin de trouver des solutions opérationnelles aux difficultés rencontrées actuellement dans le recrutement. Le sujet étant particulièrement complexe, car impliquant les questions de mobilité, d'embauche, de cadre de vie et de logement, différentes pistes devront être envisagées et approfondies pendant la durée du 1er plan d'actions.</p>		
<b>Pilote</b>	Commune des Allues 	<b>Partenaires</b>	Etat Action logement Socio-professionnels de la commune



## Bien vivre aux Allues

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X
Moyens financiers	<b>Montant Global</b> : A préciser Valorisation de temps de travail des agents mairie			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
	A préciser			
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
Selon plan de financement propre des différentes sous-actions				
Moyens humains	Agents mairie (direction, services population, techniques, urbanisme, commande publique). Travail intercommunal à envisager.			
Risques identifiés	Difficultés de mise en œuvre des 2 premières années de la convention dans le contexte COVID et de réorganisation interne de la mairie. Pression foncière et enjeu d'accessibilité à l'offre de logement au-delà de la problématique de l'emploi saisonnier Conséquences sociales de la crise COVID sur le marché de l'emploi, notamment saisonnier			
Actions liées	Action 2.5.1 - Etablir puis mettre en œuvre un plan de circulation et de stationnement adapté, favorisant la mobilité douce Actions relatives aux logements communaux (action 4-5-2 sur la rénovation et 4-5-1 visant à favoriser l'accès au logement) Action 4.1.1 - Engager la révision générale du PLU en prenant en compte les enjeux de développement durable			
Bénéfices attendus				
Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	Prévoir un renouvellement de la convention avec les services de l'Etat Mettre en œuvre les actions identifiées dans le cadre du 1 <sup>er</sup> plan d'actions sur le sujet.			
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025
	Bilan annuel convention Etat/Action logement	Bilan final convention Etat/Action logement	Renouvellement convention Etat	A préciser
Indicateurs de résultat	La complexité du sujet ne permet pas, à ce stade, d'identifier d'indicateurs de résultat crédible et chiffré.  Des objectifs chiffrés seront le cas échéant précisés pendant la durée de ce 1 <sup>er</sup> plan d'actions, selon les actions envisagées.			
Info / Focus carbone	/			